



# Comité de gestion du Fonds de perfectionnement et de la formation continue

---

## État de situation – Septembre 2012

Le Comité de gestion du Fonds de formation continue et de perfectionnement (le Comité), créé lors de la signature des ententes collectives entre le ministère de la Famille et des Aînés et les associations représentatives des RSG, a tenu une rencontre le 11 septembre dernier afin de relancer les travaux dès le retour des vacances. <sup>1</sup>

À cette occasion, un bilan de la mesure transitoire exceptionnelle permettant le versement d'un montant forfaitaire aux RSG a été présenté. Le bilan permet de conclure que plus de 10 750 RSG ont pu bénéficier du montant forfaitaire pour l'année 2011-2012. Ainsi, le Comité a réussi à soutenir les RSG dans leur développement professionnel dès la première année d'existence du Fonds de formation continue et de perfectionnement.

Il est important de souligner que les constats émanant de l'évaluation des besoins de formation continue et de perfectionnement des RSG ont été au cœur des discussions du Comité. À cet effet, le Comité souhaite remercier les RSG pour leur participation aux groupes de discussion. Afin de mener à bien ces travaux, 84 RSG ont participé aux groupes de discussion tenus dans 9 régions du Québec. Les besoins ainsi recensés seront grandement utiles au Comité dans la poursuite de son mandat.

Lors de la rencontre de septembre, les membres du Comité ont exploré diverses avenues en vue de permettre d'établir un plan d'action qui s'échelonne sur plusieurs années. Le Comité a une préoccupation particulière à l'effet que la mise en œuvre du plan d'action permette une offre de formation de qualité qui réponde aux besoins réels de développement professionnel des RSG.

Les travaux se poursuivront au cours des prochaines semaines et vous serez informées des dispositions concernant les mesures qui seront mises en place par le Comité dès que possible.

**Nous désirons vous rappeler que vous devez poursuivre votre perfectionnement tel que prévu à l'article 59 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance et en rendre compte à votre bureau coordonnateur.**

Le comité de gestion du fonds de formation continue et de perfectionnement des RSG

*Aline Sérandour*

*Aline Sérandour est membre élu FSSS-CSN du Comité de gestion sur le Fonds de perfectionnement et de formation continue.*

---

<sup>1</sup> Le comité est composé de représentants :

- De la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ)-Centrale des syndicats du Québec (CSQ)
- De la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS)-Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Du ministère de la Famille et des Aînés, incluant des représentants des associations nationales des bureaux coordonnateurs (BC), soit l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCE) et le Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance (CQSGÉE)